

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU MARDI 26 MAI 2015



Le Conseil municipal qui s'est réuni mardi 26 mai (un mardi exceptionnellement car la veille était un jour férié) a adopté 38 délibérations. L'approbation du compte administratif, conforme aux objectifs établis lors du budget 2014, n'a fait l'objet d'aucunes observations de la part de l'opposition. Par ailleurs, le dispositif élaboré pour sortir du contentieux avec Dexia, via la signature d'un protocole transactionnel et la signature d'un nouveau contrat de prêt a été adopté à l'unanimité.

### **01 : Désignation de représentants de la Ville auprès des établissements publics d'enseignement du second degré**

Le nombre de représentants de la Ville aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement est désormais de 1 titulaire et 1 suppléant, conformément à la nouvelle législation (auparavant, c'était le double).

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette adaptation et le tableau de ses représentants.

### **02 : Approbation du compte de gestion 2014 dressé par le Receveur municipal**

Budget principal : le résultat de clôture 2014 s'élève à 2 090 325,22 euros

Budget annexe des eaux : le résultat de clôture 2014 s'élève à 1 154 267,27 euros

Budget annexe de stationnement : le résultat de clôture 2014 s'élève à 631 452,88 euros

Budget annexe services prestataires : le résultat de clôture 2014 s'élève à 39 785,72 euros

Budget annexe restauration municipale : le résultat de clôture 2014 s'élève à 48 366,04 euros

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### **03 : Compte administratif de l'exercice 2014**

Présentation des résultats du budget principal et des budgets annexes, exercices 2014

Budget principal- Résultat du compte administratif : 1 951 968,41 euros

Budget annexe Eaux de Vienne- Résultat du compte administratif : 856 858,47 euros

Budget annexe Stationnement de Vienne- Résultat du compte administratif : 205 212,88 euros

Budget annexe Services prestataires- Résultat du compte administratif : 39 785,72 euros

Budget annexe Restauration municipale- Résultat du compte administratif : 48 366,04 euros

Le Conseil municipal approuve : 26 voix pour et 8 abstentions (6 PS + 2 FN)

### **04 à 08 : Affectation des résultats de fonctionnement 2014**

Budget principal : le résultat d'exploitation cumulé est excédentaire de 1 696 814,93 euros. Affectation sur la section de fonctionnement. Budget annexe service des eaux : le résultat cumulé est excédentaire de 1 132 467,24 euros. Affectation au financement des charges d'investissement pour un montant de 275 607,97 euros, tandis que le solde de 856 853,27 euros est reporté sur la section de fonctionnement.

Budget annexe stationnement : le résultat d'exploitation cumulé est excédentaire de 219 187,20 euros. Affectation des charges de fonctionnement pour un montant de 99 201,32 euros et le solde de 119 985,88 euros est reporté sur la section de fonctionnement.

Budget annexe services prestataires : le résultat d'exploitation cumulé est excédentaire de 39 594,59 euros. Affectation au financement des charges d'investissement pour un montant de 16521,37 euros, tandis que le solde de 23 073, 22 euros est reporté sur la section de fonctionnement.

Budget annexe restauration municipale : le résultat d'exploitation cumulé est excédentaire de 31 925,54 euros. Affectation sur la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 09 : Décision modificative- Ouvertures et transferts de crédits

Réajustement de crédits sur le budget principal 2015 et le budget annexe du service des eaux.

Le Conseil municipal approuve : 27 voix pour et 8 abstentions (6 PS + 2 FN)

### 10 : Fixation des tarifs portant sur la TLPE pour l'année 2016

Les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sont les suivants : Pour les enseignes (par m<sup>2</sup> et par an):

- Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m<sup>2</sup>
- 15,40 euros pour celles, dont la somme des superficies est comprises entre 7m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup>
- 30,80 euros pour celles comprises entre 12 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>
- 61,60 euros pour celles qui sont supérieures à 50 m<sup>2</sup>.

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (par m<sup>2</sup> et par an)

- 15,40 euros pour les supports non numériques dont les surfaces est inférieure à 50 m<sup>2</sup>
- 30,80 euros pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>
- 46,20 euros pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup>
- 92,40 euros pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>

Le Conseil municipal approuve : 33 voix pour et 2 abstentions (FN)

### 11 a et 11 b: Protocole d'accord transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), la Société de Financement Local (SFIL), et Dexia Crédit Local

Pour mettre un terme aux différends qui opposent la Ville et l'organisme financier qui lui a consenti en 2006 un prêt qui s'est avéré depuis être « toxique » un accord transactionnel a été élaboré. Il prévoit des concessions et des engagements respectifs et la conclusion de trois prêts dont voici les caractéristiques principales :

➤ Prêt n° 1 correspondant au remboursement du capital restant dû :  
Montant : 2 403 748,45 euros. Durée : 15 ans. Taux : 3,60%. Amortissement progressif

➤ Prêt n°2 correspondant au paiement de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA)

Montant : fixé dans le protocole et arrêté définitivement le jour de la signature. Durée : 15 ans. Taux : 0,95 %. Amortissement constant.

➤ Prêt n°3 correspondant à des financements nouveaux :  
Montant : 5 000 000 euros. Durée : 15 ans. Taux : 1,65%. Amortissement constant

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 12 : Adhésion de la Ville au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés avec l'UGAP

L'achat d'électricité est en constante progression depuis dix ans. Les tarifs verts et jaunes représentaient environ 40% des achats d'électricité. La suppression de ces deux tarifs prévus par la loi du 31 décembre 2015 incite la ville à constituer un groupement de commande avec l'UGAP pour l'achat et la fourniture d'électricité et de services associés concernant les tarifs dits « jaune » et « vert ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 13 : Groupement de commandes entre la Ville et ViennAgglo pour la passation de marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la rue Marchande

Afin de mutualiser leurs moyens et compétences dans la requalification des espaces publics de la rue Marchande, Vienne et ViennAgglo prévoient de passer conjointement des marchés publics afin d'amé-

nager dans un premier temps la rue des Orfèvres et la rue Pérouillère (coût prévisionnel estimé à 130 000 euros H.T. (63% pris en charge par Vienne, 37% par ViennAgglo) et dans un second temps l'aménagement complet de la rue Marchande (sur le périmètre se situant entre l'entrée du parking Cuvrière jusqu'à l'angle du carrefour entre la rue Pérouillère et la rue des Orfèvres). Coût prévisionnel estimé à 1 150 000 euros H.T. (63% pris en charge par la Ville, 37% par ViennAgglo). La Ville de Vienne est désignée coordinateur de ce groupement de commandes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 14 : Cession d'un garage 6 place Jouvenet

La Ville est propriétaire d'un garage de 38 m<sup>2</sup> qu'elle vend à Monsieur Violente, à un prix de 10 000 euros, conformément au prix estimatif de France Domaine.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 15 : Acquisition d'une bande de terrain située chemin de Saint-Alban-les-Vignes

Afin d'élargir le chemin, la Ville souhaite acquérir une bande de terrain d'environ 32 m<sup>2</sup>, situé en bordure de la route, appartenant à la SCI TGONE. La régularisation foncière s'élève à 1 euro.  
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 16 : Installation d'une station radioélectrique sur le château d'eau appartenant à la ville, située à Jardin

Passation d'un bail avec FREE MOBILE pour la mise à disposition de parcelles situées au lieu dit chez Vidal à Jardin, en vue de l'implantation d'armoires techniques et d'antennes. Bail de dix ans moyennant un loyer annuel de 8000 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### 17 : Demande de subvention à la Conférence des Territoires du Conseil Départemental de l'Isère pour effectuer des travaux d'amélioration de l'école Pierre et Marie Curie du quartier d'Estressin



L'ouverture de nouvelles classes est prévue dans l'école Pierre et Marie Curie, ce qui va engendrer des coûts (travaux d'aménagements, rafraîchissements, mise en accessibilité, toiture). Le plan de financement

prévisionnel est de 317 416,67 euros H.T. La Ville sollicite le soutien du Conseil départemental de l'Isère, au titre de la dotation territoriale, pour le financement des travaux d'amélioration fonctionnelle de cette école de quartier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**18 : Demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de l'Isère, de ViennAgglo et de GRDF pour l'aménagement d'une plateforme accessible aux PMR au théâtre antique**



Aménagement d'une plateforme de 47 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir 23 personnes en fauteuil et création d'une rampe d'accès de 28 mètres au théâtre antique. Le coût de cet équipement est estimé, H.T. à 25 000 euros. La Ville devrait obtenir un soutien financier de ViennAgglo à hauteur de 15 000 euros (60% des travaux), sollicite GRDF pour un montant de 1500 euros, ainsi que le soutien du Conseil départemental de l'Isère.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**19 : Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Ville et la MCA**

La Ville loue à la Maison de la Culture Arménienne l'immeuble situé 9 rue du Cirque. Le Conseil municipal autorise la MCA à sous louer ses locaux à l'EPIC Jazz à Vienne, pour un montant de 11500 euros/an, pour la période du 15 juin au 31 août de chaque année, et à d'autres tiers, après avoir informé préalablement la Ville de Vienne.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**20 : Avancement de grade 2015 et modification du tableau des effectifs**

Suite à la réunion des commissions administratives paritaires, le tableau d'avancement de grade est présenté à l'assemblée, ainsi que la réactualisation du tableau des effectifs qui en découle.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**21 : Création d'emplois contractuels saisonnier**

Pour faire face à l'accroissement d'activité durant l'été, la Ville procède au recrutement d'agents contractuels à temps pleins ou partiels, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2015.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**22 : Renouvellement de la convention de partenariat entre le centre de Gemens Ville de Vienne et l'IME la Bâtie**

Le centre de Gemens accueille des enfants porteurs d'une déficience intellectuelle, dans le cadre des activités d'animation. Afin de poursuivre et développer cette action, la convention entre la Ville de Vienne et l'IME la Bâtie est renouvelée pour l'année scolaire 2015/2016..

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**23 : Convention de partenariat 2015 avec l'EPIC Jazz à Vienne**

La Ville de Vienne soutient l'organisation du festival Jazz à Vienne sur le plan financier, via le versement d'une subvention de 276 800

euros, la mise à disposition de moyens et de services pendant la durée du festival et la saison d'été et la mise à disposition du théâtre antique, de sites municipaux et de plusieurs salles du Conservatoire de musique et danse. En 2015, s'ajoutera un partenariat artistique et culturel réciproque. Une convention formalise ce partenariat.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**24 : Demande de subvention auprès de la DRAC (Ministère de la Culture) pour la valorisation du patrimoine viennois dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire**

Une subvention de 12 000 euros est sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour mener à bien la politique de valorisation du patrimoine viennois.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**25 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le programme de restauration et de conservation des collections**

Il est demandé une subvention au taux maximum (3790 euros) à la DRAC pour la restauration conservation de quatre œuvres du peintre viennois Jacques-Denis Pillard.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**25 bis : Demande de subventions pour des travaux de sauvegarde de l'Odéon (tranche2)**

Le montant des travaux prévus est estimé à 75 000 euros. La DRAC, le Conseil Régional, le Conseil Départemental de l'Isère se sont engagés à participer respectivement à hauteur de 40%, 20%, 20%.

Le Conseil municipal approuve ces demandes de subvention à l'unanimité

**26 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FNACA**

L'association a organisé en mars dernier une exposition sur la guerre d'Algérie. Pour aider l'association dans ce projet, la Ville souhaite lui attribuer une subvention de 518 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**27 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association VIENN'ART**

L'association organise en octobre 2015 le « Salon des artistes ». Afin de l'aider dans son projet, la Ville souhaite lui attribuer une subvention de 500 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

**28 : Attribution d'une subvention à l'Association Viennoise de la Boule et de la Pétanque**

Pour dynamiser le boulodrome de Vienne, l'AVBP organise des concours et des animations. Afin de l'aider dans son projet, la Ville souhaite lui attribuer une subvention de 2000 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**29 : Attribution d'une subvention à l'association Boule de Vienne**

Chaque 1<sup>er</sup> mai, le challenge de la Ville de Vienne est organisé, conjointement par l'association la Boule de Vienne et l'Amicale Laïque. La Ville souhaite lui attribuer une subvention de 1200 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**30 : Convention d'objectifs et de financement avec l'OMS et attribution d'une subvention pour l'année 2015**

La Ville entend continuer à apporter son soutien financier aux actions portées par l'OMS. Cet engagement se traduit par la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement avec l'Office municipal des sports pour une durée de trois ans et l'attribution d'une subvention de 55 163 euros au titre de l'année 2015.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**31 : Attribution d'une subvention au CS Vienne Football**

La Ville souhaite attribuer une subvention de 1800 euros afin de contribuer en partie aux frais liés à la mobilisation d'un intervenant diplômé pour encadrer les séances de futsal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**32 : Attribution d'une subvention à l'association CS Vienne St Romain Athlétisme**

Afin d'être mieux identifié et de porter haut les couleurs du Club et de leur ville, le club va acheter et floquer des vêtements. La Ville souhaite participer à cette opération en versant une subvention de 600 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**33 : Attribution d'une subvention à l'association Club Viennois d'Animation Cycliste**

Cette association porte chaque année l'organisation d'événements cyclistes sur le pays viennois, dont certains se déroulent sur Vienne. La Ville souhaite attribuer une subvention de 2500 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**34 : Attribution d'une subvention à l'association « Danse Team Jeanmougin »**

Pour la quatrième année, cette association a organisé le festival mondial de danse, les 25 et 26 mai. La Ville souhaite contribuer à hauteur de 1500 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**35 : Attribution d'une subvention à l'association New Wind**

Pour faire vivre le skatepark, l'association organise ou co organise des temps forts tous les premiers dimanches du mois d'avril à septembre et lors de la journée sport et citoyenneté. La Ville souhaite lui attribuer une subvention de 500 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**36 : Attribution d'une subvention à l'association Vienne Pétanque**

L'association a organisé le 10 mai le grand prix de la Ville de Vienne au boulodrome du Pays viennois. La Ville souhaite attribuer une subvention de 600 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité



**37 : Convention avec RIVHAJ pour l'hébergement des jeunes volontaires à Vienne, dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en action**



La Ville accueille une jeune volontaire dans le cadre du projet d'accueil « Jumeler nos différences ». RIVHAJ est chargé du volet logement de cette initiative. Une convention formalise le partenariat avec RIVHAJ dans ce cadre et une attribution de 5872 euros est apportée

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**38 : Affaires traitées par le Maire**

Le Conseil municipal présente la liste des affaires traitées par le Maire ou le premier adjoint en vertu d'une délégation de pouvoir Affaires générales, marchés à procédures adaptées, appels d'offres.

Le Conseil municipal prend acte.

**A noter**

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 6 JUILLET  
A 18 HEURES  
SALLE DES FÊTES - PLACE DE MIREMONT

- Si vous souhaitez prendre connaissance du détail des délibérations, des motions, des abstentions, etc., ces documents sont affichés sous les arcades de la Mairie et consultables dans les services municipaux.
- Les comptes-rendus des conseils municipaux sont également disponibles sur le site de la Ville «vienne.fr»
- Le saviez-vous ? Les réunions du Conseil municipal sont publiques. Toute personne peut y assister. En revanche, l'assistance ne peut pas intervenir.